

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

SUBVENTION

Sous-domaine :

**RENOVATION
ENERGETIQUE**

OBJET :

**Chauffage
Energie Bois
Ecole Maternelle
Demande de
subvention**

REGION OCCITANIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 24 Novembre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 17 Novembre 2025

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI.

Absents excusés : Michel GREFFIER, Jean MAURY, Véronique BROUSSE, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mme Christine SANCHEZ a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a sollicité le SYADEN afin de réaliser une étude permettant d'évaluer l'opportunité d'installer une chaudière à hautes performances énergétiques à condensation modulante de 30kW au sein de l'école maternelle.

L'objectif de cette étude est de pré-étudier la mise en œuvre de ce type d'installation permettant de réduire significativement l'empreinte carbone tout en valorisant une filière énergétique propre, performante et respectueuse de l'environnement.

Afin de solliciter des aides auprès de financeurs, un dossier de demande doit être déposé auprès des partenaires institutionnels, notamment la Région Occitanie, l'ADEME et le Département.

La solution préconisait est la fourniture d'une chaudière à granulés de bois de 27kW, dimensionnée pour couvrir l'intégralité des besoins en chauffage du bâtiment. Il est prévu que la chaudière soit intégrée au réseau de chauffage central déjà en place. Ce type de solution permettra de maximiser l'efficacité du système en utilisant les infrastructures déjà existantes, réduisant ainsi les coûts liés à de nouvelles installations. Un silo de stockage pourra être de type préfabriqué et positionné à l'extérieur de l'établissement.

Le coût prévisionnel de cette installation est estimé à un montant de **56 614 € HT**, soit **67 936,80 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné cette proposition et en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une demande de subvention de **10 000 €** auprès de la Région Occitanie,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces permettant la bonne réalisation de cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211104260-20251124-20251124DEL55-DE
N° 55/2025
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/11/2025
Publication : 25/11/2025

Pour copie conforme
Le Maire,

Alain MARTY

